

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/27/2020030583/justel>

Dossier numéro : 2020-03-27/21

Titre

27 MARS 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand remédiant aux délais et aux obligations procédurales pendant une urgence civile au sein du secteur politique Patrimoine immobilier

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 15-04-2020 page : 26137

Entrée en vigueur : 24-03-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Champ d'application

Art. 1-3

[CHAPITRE 2.](#) - Ajustements procéduraux

Art. 4

[CHAPITRE 3.](#) - Prolongations de délai

Art. 5-11

[CHAPITRE 4.](#) - Dispositions finales

Art. 12-13

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Champ d'application

Article [1er](#). Dans le présent arrêté, on entend par urgence civile : l'urgence civile en matière de santé publique, telle qu'établie par le Gouvernement flamand dans l'arrêté du Gouvernement flamand du 20 mars 2020 établissant l'urgence civile en matière de santé publique, telle que mentionnée dans le décret du 20 mars 2020 contenant des mesures en cas d'urgence civile en matière de santé publique.

[Art. 2.](#) Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux délais et obligations procéduraux prévus par :
1° le Décret relatif au patrimoine immobilier du 12 juillet 2013 (ci-après : le Décret relatif au patrimoine immobilier) ;
2° l'Arrêté relatif au patrimoine immobilier du 16 mai 2014 (ci-après : Arrêté relatif au patrimoine immobilier).

[Art. 3.](#) Pour l'application du présent arrêté, la durée s'étend du 24 mars 2020 au 24 avril 2020.
Le Ministre peut prolonger la date de fin de 24 avril 2020 telle que visée à l'alinéa 1er du présent article. Toutefois, cette prolongation ne peut pas dépasser la date de fin de l'urgence civile, y compris une prolongation éventuelle, telle que fixée par le Gouvernement flamand en application de l'article 4, § 1er, du décret du 20 mars 2020 contenant des mesures en cas d'urgence civile en matière de santé publique.
L'arrêté ministériel prolongeant la date de fin est publié par :